



Institut
de formation
de travailleurs
sociaux

Eléments principaux du PROJET PEDAGOGIQUE DES FORMATIONS

L'association de gestion de l'IFTS et de l'observatoire social Isérois, s'est fixé comme buts:

- d'assurer la formation initiale, continue et supérieure des personnels intervenant dans le champ social et médico-social ;
- d'être un centre ressource en vue de contribuer à l'animation du milieu professionnel;
- de développer tout type d'action visant à l'adaptation et à l'amélioration de la qualité des réponses sociales ;
- de participer et conduire des recherches dans le domaine de l'action sociale;
- de gérer l'observatoire social isérois.

Elle réalise ses buts au travers de son établissement de formation : l'Institut de Formation des Travailleurs Sociaux , IFTS.

Soucieux de mieux accompagner une société en perpétuelle mutation, **la vocation première de l'IFTS est de proposer des formations initiales en travail social** dans le cadre d'une mission de service public telle que définie par l'article 52 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

« Les établissements publics ou privés dispensant des formations sociales initiales et continues participent au service public de la formation..”

En complément et pour répondre aux besoins des établissements, entreprise et collectivités, **l'IFTS développe des cursus de formation continue et supérieure et assure pour le compte des principales institutions une mission permanente d'observation et de veille sociale** qui s'intéresse plus particulièrement aux populations vulnérables ou en difficulté sociale.

L'IFTS entretient des liens de partenariat avec d'autres structures de formation, l'université et le milieu professionnel, se situant au cœur de réseaux de partage de connaissance sur les pratiques sociales.

Cette alternance permanente entre l'étude et la pratique, la théorie et la réalité du terrain, le choix d'une pédagogie attentive à l'individu comme à l'action collective, forgent son identité.

LES FONDEMENTS ET PRINCIPES DU PROJET PEDAGOGIQUE DES FORMATIONS

Les principes déclinés ci-dessous sont, dans leur ensemble, applicables pour les formations initiales: assistant de service social, aide médico-psychologique, éducateur spécialisé, moniteur éducateur, éducateur de jeunes enfants, auxiliaire de vie sociale.

Pour ce qui concerne les formations d'assistants familiaux et d'encadrants et responsables d'unité d'intervention sociale, la spécificité réglementaire, l'unicité du niveau, ne permettent pas systématiquement ou dans leur intégralité l'application de ces principes. Chacun des projets spécifique de ces deux diplômes, permettra d'affiner et d'explicitier la mise en oeuvre ou non de ces principes.

Les travailleurs sociaux sont au cœur des contradictions de la société

Ils peuvent avoir l'impression d'être confrontés à des missions difficiles à accomplir, d'être soumis à des injonctions paradoxales, dans un contexte où tensions éthiques et déontologiques sont exacerbées.

Le projet de l'IFTS se fonde sur l'analyse des problématiques sociales, des politiques publiques et du contexte institutionnel pour structurer le projet pédagogique des formations qu'il dispense.

Les problématiques sociales actuelles : éducation, protection de l'enfance et parentalité, handicaps, immigration, vieillissement de la population, vulnérabilité sociale pour une part de plus en plus large de la population du fait de la montée des précarités, de l'accroissement des insécurités et inégalités sociales et économiques, obligent à repenser la réponse sociale et questionnent les modalités d'intervention des travailleurs sociaux.

Le public potentiel et effectif qui s'adresse au travail social s'accroît.

*"les publics de l'intervention sociale ne sont pas définis a priori par des critères précis : aucune condition d'âge, de sexe, de revenu, aucune caractéristique particulière en termes de formation, d'activité, de handicap n'est exigée pour bénéficier de l'intervention sociale de proximité qui s'adresse potentiellement à tous, de la période prénatale au grand âge."*¹

Les travailleurs sociaux interviennent par voie de conséquence auprès de publics diversifiés, présentant des profils hétérogènes et pouvant cumuler le plus souvent une multitude de problèmes.

¹ L'intervention sociale, un travail de proximité : rapport annuel 2005 Inspection générale des Affaires sociales La Documentation Française, 2006, 408 p.

Les orientations des politiques publiques (loi de lutte contre les exclusions, loi de rénovation de l'action sociale et médico-sociale, loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, politique de la ville, orientations concernant l'aide sociale à l'enfance, les politiques petite enfance...) incitent à instaurer un nouveau type de rapport avec les usagers, à développer des logiques participatives.

L'attention au respect des droits des usagers, notamment les plus vulnérables, se renforce²

«La loi du 2 janvier 2002-52 innove dans le domaine social en plaçant l'utilisateur au centre de l'action. Cette évolution du concept de participation de l'utilisateur dans la conception du travail social est le résultat d'un long cheminement» (document intermédiaire de travail, groupe du CSTS sur «l'utilisateur au centre du travail social, représentation et participation des usagers»).

Ces orientations font une place plus importante au droit, à la personnalisation de chaque situation.

Elles modifient une conception de l'intervention fondée pour beaucoup, jusqu'à présent, sur la logique du manque et de la réparation. Le travail social est mis en situation de coproduire l'intervention avec un usager, citoyen, qui a des potentialités.

Le rapport avec l'utilisateur s'inscrit désormais dans la logique du projet, élément fort du processus d'accompagnement s'il est conçu comme dynamique et mobilisateur et non pas comme un instrument bureaucratique.

Ceci amène à ce que les travailleurs sociaux intègrent l'évaluation dès la conception de leurs interventions.

L'utilisateur, est un individu qui n'est pas un individu isolé, le travail social doit s'engager plus fortement dans le collectif, impulser des démarches participatives, contribuer au développement social local.

C'est une question démocratique : permettre aux citoyens les plus en difficulté de participer aux échanges sociaux qui font société.

Le travail social doit être en capacité de faire référence à plusieurs modèles d'intervention.

Si la relation d'aide individualisée reste nécessaire, une intervention sociale plus collective est aujourd'hui une nécessité.

Le travail social s'inscrit dans la complexité des problématiques sociales et des besoins des populations, des politiques sociales et des dispositifs qui en découlent, du champ des organisations et des institutions.

Il doit être en capacité d'articuler ces différentes dimensions d'où sa fonction stratégique en terme de diagnostic, d'évaluation, de mobilisation des personnes et des populations.

Les institutions sociales sont en pleine transformation.

La décentralisation de l'action sociale en particulier, modifie profondément le cadre d'organisation et de partenariat dans lequel s'exerce le travail social.

² op cit

L'approche territoriale des problèmes et les logiques de développement obligent à dépasser les logiques institutionnelles, verticales, de catégorie de population cible pour s'engager sur des logiques globales de coopération et de réseau.

Le travail social s'inscrit obligatoirement que ce soit sur le champ de l'accompagnement individualisé ou des approches collectives dans un cadre transversal, de réseau, partenarial.

C'est l'article 5 de la Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale qui fixe les missions d'intérêt général et d'utilité sociale auxquelles concourt l'action sociale :

« 1/ Evaluation et prévention des risques sociaux et médico-sociaux, information, investigation, conseil, orientation, formation, médiation et réparation ;

« 2/ Protection administrative ou judiciaire de l'enfance et de la famille, de la jeunesse, des personnes handicapées, des personnes âgées ou en difficulté ;

« 3/ Actions éducatives, médico-éducatives, médicales, thérapeutiques, pédagogiques et de formation adaptées aux besoins de la personne, à son niveau de développement, à ses potentialités, à l'évolution de son état ainsi qu'à son âge ;

« 4/ Actions d'intégration scolaire, d'adaptation, de réadaptation, d'insertion, de réinsertion sociales et professionnelles, d'aide à la vie active, d'information et de conseil sur les aides techniques ainsi que d'aide au travail ;

« 5/ Actions d'assistance dans les divers actes de la vie, de soutien, de soins et d'accompagnement, y compris à titre palliatif ;

« 6/ Actions contribuant au développement social et culturel, et à l'insertion par l'activité économique.

En matière d'accueil des jeunes enfants, le décret du 1 août 2000, relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans intègre la place des parents dans les structures d'accueil, ainsi que l'accueil des jeunes enfants handicapés . Il rend obligatoire l'écriture d'un projet d'établissement comprenant un projet social et éducatif

Pour assurer l'ensemble des mission ci dessus évoquée, il y a nécessité de professionnels qualifiés, nous ferons là encore référence au rapport de l'IGAS³ qui donne une définition fonctionnelle de l'intervention sociale :

"... action menée par des professionnels selon des savoir-faire explicités qui vise à permettre à des personnes en difficultés sociales d'agir sur elles-mêmes et sur leur environnement pour que leurs conditions sociales s'améliorent, dans un but immédiat et/ou plus lointain. Les conditions sociales ne doivent pas être comprises seulement comme les conditions de vie matérielles des individus et de leurs familles. L'intervention sociale ne se limite pas à la résolution des problèmes de logement, de santé, de chômage, de ressources monétaires. Elle vise également à améliorer l'environnement

³ L'intervention sociale, un travail de proximité : rapport annuel 2005 Inspection générale des Affaires sociales La Documentation Française , 2006, 408 p.

de vie des personnes et notamment leur accès aux biens collectifs de type éducation, loisir, culture, sport, et la qualité de leur cadre de vie physique et social. L'intervention sociale est un travail du social, c'est-à-dire qu'elle vise à renforcer les relations de proximité entre les personnes, l'expression de leur solidarité, les formes de soutien mutuel».

En ce sens, l'intervention sociale n'a pas pour seul objet l'accès aux prestations sociales. D'une certaine manière, son ambition dépasse largement la seule distribution d'aides et de secours ; en tout cas, elle vise toujours à rendre les personnes autonomes par rapport aux professionnels, notamment en modifiant avec elles leurs conditions de vie.

Les travailleurs sociaux en fonction de leur lieu d'exercice, assurent quatre missions essentielles :

- l'accès aux droits,
- l'insertion et le développement social,
- l'accompagnement de personnes rencontrant des difficultés sociales lourdes, des problèmes de handicap ou de dépendance,
- l'accompagnement éducatif.

La formation vise à construire et asseoir le positionnement en tant que travailleur social.

Celui ci est inscrit dans le champ des politiques publiques mais les dimensions éthiques et déontologiques du métier sont essentielles.

Il doit être en capacité d'avoir une pensée propre sur son action, une capacité critique. Il doit acquérir des compétences techniques, méthodologiques mais de manière centrale doit développer des compétences relationnelles et une éthique où le sujet, l'humain est au cœur de son action.

Pour les travailleurs sociaux, diplômés au niveau III, concourant à l'élaboration de la réponse sociale, il est exigé d'eux une capacité d'expertise et de proposition.

La formation conduit à l'obtention d'un diplôme et permet la construction de sa professionnalité, l'apprentissage du métier.

Le taux de réussite au diplôme ne peut être le seul critère d'évaluation de la qualité des formations dispensées. Il convient de prendre en compte d'autres paramètres : intégration réelle des concepts, adaptation et efficacité des savoirs dans le champ de la pratique.

Elle doit aussi permettre aux étudiants de s'approprier des outils d'auto formation afin qu'ils puissent tout du long de leur vie professionnelle remettre à jour, actualiser, connaissances et compétences.

Tenant compte de l'ensemble de ces éléments, nous avons défini les finalités, les principes fondamentaux, et les principes de mise en oeuvre qui guident et donnent sens à l'ensemble des formations dispensées à l'IFTS.

FINALITES DES FORMATIONS

Finalité 1 :

Capacité à se représenter une situation et mobiliser les ressources pertinentes pour les ajuster à l'action professionnelle.

Finalité 2 :

Susciter une réflexion et un questionnement d'ordre éthique qui favorise l'ouverture et l'engagement social du futur professionnel.

Finalité 3 :

Permettre l'acquisition de savoirs spécifiques liés à un champ d'intervention défini par le métier.

Finalité 4 :

Identifier les compétences communes aux professions sociales.

PRINCIPES FONDAMENTAUX DES FORMATIONS

Principe 1. Développer un système ouvert de formation qualifiante mobilisant l'ensemble des ressources pertinentes par rapport au projet de formation.

Principe 2. La formation s'adresse à des personnes adultes qui se situent de droit en tant que responsables, ce qui les engage en tant qu'acteurs du processus de formation.

Principe 3. Développer une formation personnalisée s'inscrivant dans un processus collectif.

Principe 4. Le processus de formation met en œuvre les principes de l'alternance intégrative.

PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE

Principe 1: articuler les champs disciplinaires

La compréhension et le traitement de problématiques complexes obligent à articuler plusieurs disciplines (histoire, philosophie, psychologie, sociologie, économie, droit...).

Le corpus de formation est par conséquent organisé en :

- **Thématiques** pour éviter le cloisonnement des savoirs. Elles constituent le socle commun des formations.

Thématique 1 : La personne dans son environnement social et les facteurs favorisant la participation sociale.

Thématique 2 : Les contextes de l'intervention sociale et éducative.

Thématique 3 : Modèle, méthode et technique de l'intervention sociale et éducative.

Thématique 4 : L'accompagnement dans la construction de l'identité professionnelle.

- **Champs d'intervention** construits dans une logique d'approfondissement et de professionnalisation des apports fondamentaux abordés dans les thématiques.

Thématiques et champ d'intervention sont organisés en modules afin de pouvoir construire des cursus de formation personnalisés, inscrits dans un processus de formation collectif.

Principe 2: affirmer qu'il s'agit d'une formation professionnelle

Professionnaliser des acteurs et pas seulement obtenir un diplôme.

Acquérir une professionnalité relève d'une appropriation progressive. Les compétences ne peuvent s'acquérir les unes après les autres, de manière chronologique, elles sont en lien entre elles et se nourrissent d'apports théoriques et d'expériences pratiques.

Deux éléments essentiels :

- le temps, l'inscription dans la durée
- l'alternance entre les lieux d'intervention et le centre de formation.

A l'IFTS l'alternance est construite afin de permettre à l'étudiant l'élaboration des compétences et d'une identité professionnelle.

Cette construction s'appuie sur :

- une alternance qui autorise la confrontation entre les lieux de formation (IFTS/stage),

- une organisation pédagogique des différents modules de formation qui permettent une approche différentielle (formateur – enseignant – professionnel).
- des espaces et temps spécifiques de formation structurés autour de la thématique 4 : construction de l'identité professionnelle

Celle-ci comprend deux modules :

Module 1: Acquisition d'Outils méthodologiques (AOM).

Dans ce module sont plus particulièrement repris, en sous groupes, les liens entre pratique et théorie sur le plan méthodologique et technique dans un travail de suivi individuel de parcours de formation. C'est à partir de ce groupe que s'effectue le suivi des stages.

Module 2: Groupe de réflexion à partir de la pratique professionnelle (GRAPP)

L'analyse de la pratique professionnelle s'effectue aussi en sous groupes afin de permettre une implication personnelle de l'étudiant et un questionnement éthique.

Les fondements sont identiques quelques soit les filières mais il existe des spécificités méthodologiques pour chaque formation.

Faire de l'alternance le cœur de la formation professionnelle nécessite de construire un rythme qui permette des allers-retours permanents qui se traduisent dans la répartition entre semaines de regroupement et semaines de stage.

Pour assurer cette formation professionnelle, les choix de l'IFTS sont :

- une implication forte des professionnels dans la formation théorique, le processus de sélection, les conseils pédagogiques de filière.
- des rencontres régulières des formateurs terrain à l'IFTS et des groupes de travail thématiques réunissant étudiants, formateurs et professionnels.
- des visites de stage obligatoires et à la demande
- la formation tuteurs référents, formateurs terrains, maîtres d'apprentissage, formateurs de site qualifiant.

Principe 3: développer la transversalité

Le travail en équipe pluridisciplinaire et en réseau s'impose dans la pratique professionnelle et se construit dès la formation par des cours et des travaux dirigés en transversalité. Il s'agit, par conséquent, d'élaborer les formations à partir de la définition du socle commun des différentes professions et de la spécificité de chacune.

L'apprentissage du travail d'équipe et en partenariat doit être favorisé dès la formation par une logique d'enseignements en commun mais surtout de TD, d'études de cas ...

Pour travailler ensemble, il convient de savoir ce qui est commun et ce qui est spécifique à chacun des métiers. Cette clarification favorise la mobilité professionnelle et doit être lisible par les étudiants.

La réforme des différents diplômes, selon une logique de domaines de compétence, renforce notre choix de développer les enseignements transversaux entre les différentes filières de formation de la manière suivante :

- transversalité privilégiée entre les formations de niveau III (assistant de service social, éducateur spécialisé, éducateur de jeunes enfants) puisque les domaines de compétence 3 et 4 seront proches et communs ;
- transversalité éducateur spécialisé et moniteur éducateur concernant la fonction éducative en particulier ;
- structurer la formation des niveaux V pour permettre de la transversalité entre aide médico-psychologique et auxiliaire de vie sociale pour lesquelles 4 domaines de compétences sont communs et 2 sont spécifiques.

Certains enseignement en transversalité sont organisés pour l'ensemble des étudiants et élèves quelque soit la filière de formation : travail d'équipe et observation.

Principe 4 : mettre en oeuvre de l'auto formation

Il s'agit à partir de ressources éducatives et formatives disponibles et repérées par les formateurs de permettre aux étudiants de développer des capacités et des attitudes de recherche personnelle et d'auto perfectionnement.

L'auto formation concernera 10% du temps de chaque formation.

Principe 5 : personnaliser les parcours de formation

La formation est un parcours personnalisé inscrit dans un processus de collectif où le groupe tient une place importante dans la dynamique d'apprentissage.

Plusieurs façons de personnaliser/individualiser, les parcours.

- Développer le choix des stages pour les étudiants en terme de champ d'intervention, population...
- Permettre l'approfondissement de certains contenus de formation choisis par les étudiants.
- Favoriser la mobilité par la réalisation de stage à l'étranger.

Ces trois points, nous amènent à mettre en place un suivi du parcours personnel de l'étudiant. Celui-ci est fait par le formateur AOM, qui accompagne l'étudiant pour la durée de la formation.

Les modalités de dispenses ou d'allègements sont spécifiques à chaque filière, et sont donc décrits dans chacun des protocoles d'allègement. Toutefois, la grande diversité de situations (domaines de compétence obtenus soit par la VAE, soit par un diplôme déjà acquis) nous conduit à devoir proposer des parcours de formation très différents.

Dans un souci de maintenir un dispositif de formation cohérent et prenant en compte la dimension temporelle dans l'appropriation d'un positionnement professionnel, nous proposerons en fonction des parcours à réaliser des dispositifs intégrés (personnes effectuant une partie du parcours de formation initiale) et des dispositifs spécifiques (pour les personnes n'ayant qu'un ou deux domaines de compétence à valider) en réseau avec d'autres centres de formation en travail social de la région (Cf. post jury VAE).

Principe 6 : diversifier des modes d'accès aux formations

Les formations initiales que nous dispensons peuvent se dérouler en voie directe, ou en situation d'emploi. Les statuts des étudiants et élèves sont divers (bourses, contrats divers, CIF, Assedic ...).

L'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience est prise en compte au niveau régional dans le cadre de l' A-VAE-T.S.S., association Rhône-Alpes d'information et d'accompagnement spécialisés pour la validation des acquis de l'expérience en travail social et de la santé. Cf.page6.

Principe 7: renforcer la fonction ressource du centre documentaire

La fonction du centre ressources documentaires est essentielle tant pour les étudiants que pour les formateurs.

C'est sur lui que repose le développement des ressources diverses (ouvrages, revues, littérature grise, dossiers thématiques, CD, DVD, sites Internet répertoriés...).

Cette diversité de ressources mises à disposition des étudiants permet, en particulier, la mise en œuvre de l'auto formation

PARTAGER

La proximité au terrain, l'implication dans la construction de projets collectifs, l'esprit d'ouverture inscrivent l'IFTS au cœur de réseau richement maillés.

➤ *Association Rhône-Alpes d'information et d'accompagnement spécialisés pour la Validation des Acquis de l'Expérience du Travail Social et de la santé : A-VAE-T.S.S*

L'IFTS, convaincu, que l'accès à la qualification par la voie de la validation des acquis de l'expérience est essentiel a fait le choix de mutualiser des moyens dès 2003 en fondant avec 4 autres centres de formation de la région l'association A-VAE-T.S.S.

L'IFTS participe activement aux activités de l'association dont les objectifs sont:

- de construire un ensemble de dispositifs d'accompagnement pour les diplômés du secteur social et médico-social et de l'aide à domicile au fur et à mesure de leur accessibilité à la validation des acquis de l'expérience,
- de proposer au candidat, quel que soit son statut, un dispositif complet d'information et d'accompagnement lisible et visible sur l'ensemble du territoire régional,
- d'apporter une réponse personnalisée et de proximité géographique,
- de professionnaliser l'ensemble des accompagnateurs.

L'ensemble des demandes et activités liées à la validation des acquis de l'expérience concernant l'IFTS sont orientées sur A-VAE-T.S.S.

➤ *Plate-forme régionale " post-jury VAE"*

Dans le cas d'une validation partielle du diplôme, un candidat peut s'orienter vers la « voie classique » d'accession au diplôme. Pour achever son parcours, il doit pouvoir bénéficier de modules de formation lui permettant d'acquérir les compétences relatives aux domaines à valider afin de présenter au jury du diplôme les épreuves correspondant aux domaines de compétences qu'il n'avait pas obtenus lors de sa présentation en jury VAE. Il pourra en être de même pour les personnes bénéficiant d'un allègement automatique de formation tenant compte des diplômes qu'ils ont obtenus précédemment.

La D.R.A.S.S. Rhône-Alpes a réalisé une recherche-action en vue de la construction d'une offre régionale de formations sociales en complément d'acquisition partielle d'un diplôme par la V.A.E. ou de l'allègement automatique.

Ces travaux ont conduit l'AFORTS et le GNI à retenir le principe de la mise en place d'une plate-forme régionale par diplôme. Celle-ci se concrétisera, par la création progressive d'un groupe spécifique de formation pour chaque diplôme. Les groupes seront constitués des centres de formation volontaires assurant la formation concernée.

L'IFTS sera parti prenante au sein de la plate-forme régionale pour chaque formation qu'il assure.

➤ *Fragola : la mise en réseau de sept Centres de Ressources Documentaires :*

L'IFTS est membre fondateur et actif du réseau Fragola qui regroupe les Centres de Ressources Documentaires de sept Centres de formation en Travail social pour la région du Grand-Est de la France.

Fragola, fraisier en italien, tout de fraîcheur et de vigueur, fait référence à la notion d'essaimage des réseaux actuels du textile italien, basés sur la cooptation, un même champ professionnel, des spécificités "mutualisables".

Ce réseau souligne ainsi sa volonté d'une part, de se construire sur un partenariat efficace et pertinent, et d'autre part, de ne pas grandir démesurément, mais "d'essaimer" dès lors que le groupe "sentira" qu'un équilibre est atteint.

Dans un premier temps ce partenariat porte, sur le dépouillement et le traitement de revues communes aux centres ressources documentaires. A moyen terme, il permettra la création d'un portail des bases de données documentaires des centres de formation participant au projet.

En parallèle, l'IFTS envisage de rechercher des rapprochements entre son système de documentation et celui de l'université notamment dans le cadre d'Odysée.

➤ *PRISME*

L'IFTS adhère et participe aux travaux de l'association PRISME. Il s'agit d'un réseau documentaire national, dans le champ de l'action sociale et éducative.

L'objectif principal de PRISME est de faciliter l'accès à l'information dans ce secteur. L'association est dotée d'une base de données bibliographique importante, d'un thésaurus, d'un répertoire des revues du secteur social, d'un annuaire des sites Internet qui intéresse le secteur social. Elle organise des sessions de formation en direction des documentalistes.

➤ *Groupement de partenaires Régionaux Rhône Alpes pour la formation des tuteurs référents*

Dans une démarche de mutualisation de moyens et de compétences au plan régional, l'IFTS avec 6 autres centres de formation a créé un groupement pour la formation des tuteurs référents.

L'objet du groupement concerne :

- la formation des tuteurs référents, telle que cette mission est définie dans la branche sanitaire, sociale et médico-sociale à but non lucratif selon le dossier sur le tutorat élaboré par UNIFAF en mars 2006, notamment par rapport à la mise en place des sites qualifiants.

- la coordination de l'ensemble des formations à la fonction tutorale (maître d'apprentissage, formateur de terrain ...)

➤ *Plate-forme régionale de la recherche en action sociale.*

L'IFTS est l'un des 8 centres de formation de la région, abonné à la plate-forme de la recherche créée dans la foulée des orientations du précédent schéma Régional des formations sociales.

L'objectif général de cette plate – forme est de valoriser des productions de recherche en développant, au niveau régional, leurs articulations avec les intervenants du champ de l'action sociale.

Une évolution se dessine actuellement, puisque la plate-forme régionale de la recherche en action sociale. vient de structurer au nom des centres de formation abonnés, un projet de recherche sur 2 ans, retenu dans le cluster régional de recherche n° 12 "Dynamiques sociales et territoriales".

Le thème porte sur la transmission de la recherche, Il a pour titre *"la recherche: objet de transmission pour les établissements de formation aux professions sociales en Rhône Alpes"*.

L'Institut d'Etude Politique de Grenoble.

Un travail de longue durée et suivi entre l'IEP et l'IFTS est acquis:

- Ancienne "cohabilitation" pour réaliser le Diplôme supérieur en travail social.
- Participation par convention à l'équipe pédagogique de la 2^{ème} année de Master "Politiques Publiques et Changement Social, spécialité « Ville, Territoire, Solidarités ». Des formateurs de l'IFTS assurent l'atelier « Projet et développement. Processus et méthodologie"ils assurent des suivis de stages et de mémoires, et participent à la sélection.
- Les étudiants du Master2 peuvent accéder au centre de ressources documentaires de l'IFTS.
- Des enseignants chercheurs de l'IEP participent aux formations délivrées par l'IFTS.

Il est envisagé de renforcer cette collaboration en reformulant et en enrichissant la convention afin de rendre plus lisible le travail commun et le renforcer.

➤ *Partenariat entre l'IFTS, L'Ecole Nationale des Travailleurs Sociaux Spécialisés, Dakar, Sénégal et le Groupement des ONG Béninoises pour l'échange et le Perfectionnement des acteurs de l'Action Sociale et de la Santé (GOBEPAS), Porto Novo, Bénin*

Après deux ans de travail une convention, a été signée en décembre 2005.

L'objectif général du programme est de développer la professionnalisation et les compétences spécifiques des intervenants sociaux dans les trois pays. Il se décline en 3 objectifs spécifiques :

1. Eprouver le besoin d'une expertise collective à partir des pratiques spécifiques tenant compte des différences de contexte.

2. Décliner spécifiquement chacun des contextes d'intervention sociale des actions de professionnalisation.
3. Mutualiser les ressources et les moyens au service de ce programme.

Pour ce faire, la convention prévoit les moyens suivants :

- Mise en place d'un comité de pilotage, structure permanente de coordination, d'impulsion et de suivi opérationnel des interventions, sur la base du cahier des charges en annexe.
- Constitution d'une base de données commune en matière de pratiques d'action sociale.
- Mise en place d'un dispositif de partage des pratiques professionnelles pouvant prendre la forme d'échanges internationaux dans les domaines de la recherche, de la documentation, de séjours de professeurs et d'experts, de stages d'étudiants et de professionnels.

La réalisation effective du projet est soumise à la capacité des partenaires de trouver des financements.

➤ *Association Française des Organismes de formation et de recherche en travail social, AFORTS*

L'IFTS adhère à l'AFORTS est investi pleinement dans les travaux menés par l'association tant au niveau national que régional. L'AFORTS est née de la volonté des associations gérant des centres de formation préparant aux métiers du travail social, elle réunit 150 associations. Cette instance permet à ses adhérents de mener collectivement une réflexion sur la place du travail social dans l'intervention sociale afin de dégager des orientations et les mesures à prendre pour rendre adaptables la formation et le dispositif qui l'assure.

L'AFORTS anime le réseau des centres de formation et assure leur représentation auprès des pouvoirs publics, des instances professionnelles et des médias au niveau régional, national, européen et international.

Elle produit des études relatives à l'évolution des métiers, des formations et de l'appareil de formation.

Elle diffuse de l'information auprès des candidats et des organismes sur les métiers et formations préparés dans les centres adhérents.

Elle assure l'accompagnement sur le terrain de la mise en oeuvre de la décentralisation des formations sociales.

➤ *Association Européenne des Centres de formation en Travail Social, EASSW*

L'IFTS est membre du conseil d'administration de EASSW, qui regroupe environ 300 écoles ou universités sur le continent Européen.